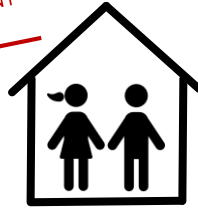


TEMPORAIREMENT  
FERMÉ



Les garderies restent toujours fermées.

Dans des cas exceptionnels, des soins d'urgence peuvent être offerts; cela comprend 8 places par crèche et 13 places par groupe de maternelle.

## PLACE DES SOINS D'URGENCE

Les familles suivantes peuvent bénéficier d'une place d'urgence à temps plein ou partiel (application à la garderie):

Enfants de parents dans des professions d'importance systémique

LES DEUX parents doivent être employés

Enfants de parents célibataires

Parents célibataires qui sont employés et qui ont soit la garde exclusive ou soit la garde conjointe ou partagée, mais qui ne peuvent pas organiser la garde conjointe de l'enfant

Enfants ayant des besoins de soutien pédagogique

Enfants issus de familles dont l'allemand est la langue seconde avec des besoins linguistiques, curatifs éducatifs ou grands besoins dans plusieurs domaines

Enfants issus de familles dans lesquelles il y a des « cas de rigueur »

- Mise en danger du bien de l'enfant;
- Menace de perte d'emploi;
- Menace de perte de revenus importante (par ex. travailleur indépendant);
- Facteurs de stress particuliers (par ex. parent malade)

## JOURNÉES D'ALLÈGEMENT

S'il reste des places disponibles après l'attribution des places de soins d'urgence, la direction de la maternelle peut mettre à dispositions les places restantes sous forme de journées d'allègement aux parents.

Ces journées d'allègement peuvent être disponibles pour les cas suivants (application à la garderie):

Enfants de deux parents qui travaillent

Si ni les jours de maladie d'enfant ni les paiements pour perte de revenus ne peuvent être réclamés

Enfants de parents au bureau à domicile (« home office »)

Si les heures de travail au bureau à domicile ne sont pas flexibles et si les deux parents ne peuvent pas travailler à des heures différentes et si des exigences supplémentaires doivent être remplies (par exemple, l'école à la maison)

Enfants d'âge préscolaire